

Département des Landes
Arrondissement de Dax

Commune de POYANNE

Nombre de Conseillers
10
Conseillers en fonction
9
Conseillers présents
6

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance ordinaire du 13 avril 2024

Sous la présidence de Madame Fabienne LABY-FAUTHOUX,

Maire

Membres présents : Fabienne LABY-FAUTHOUX - Alain LABAT - Catherine ROSSIGNOL - Séverine SOUPOT – Michel ROUSSEL – Jean-Michel ROMERO

Absents excusés : Anne ROUSERE – Christophe BERGE –

Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Séverine SOUPOT

Date de la convocation : 30 mars 2024

Ordre du jour :

- 1) Approbation du dernier compte rendu en date du 29 mars 2024
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) **DCS2024-04-03** : vote du CFU 2023 (Compte Financier Unique)
- 4) **DCS2024-04-04** : affectation des résultats 2023 sur 2024
- 5) **DCS2024-04-05** : vote du budget primitif 2024
- 6) **DCS2024-04-06** : fongibilité des crédits
- 7) Divers :

Les directeurs d'école de Poyanne et Laurède et la présidente de l'APE étaient invités à assister à la réunion de ce Conseil Syndical.

- Madame Sandrine BIDAU, directrice de l'école de Laurède
- Monsieur Julien LARRERE, directeur de l'école de Poyanne

sont présents au comité

L'APE n'est pas représentée, ni excusée.

Le quorum obligatoire pour cette séance est atteint.

1) APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du dernier Conseil Syndical du 29 mars 2024.

2) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Séverine SOUPOT se porte candidate et est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

3) DCS-2024-04-03 : VOTE DU CFU 2023

Madame la Présidente donne lecture du CFU 2023 établi par le SIVU et la perception de Saint Sever.
Après en avoir délibéré, le comité syndical à la majorité des suffrages exprimés, Madame la Présidente n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** le compte Financier Unique 2023 tel que
 - **Section de fonctionnement :**
 - Dépenses : 238 420,84
 - Recettes : 263 598,14
 - Résultats 2023 : 23 177,30
 - **Section d'investissement :**
 - Dépenses : 21 565,81
 - Recettes : 17 317,55
 - Résultats : - 4 248,26
- **DONNE** pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Reçue en Préfecture le : 17/04/2024

4) DCS-2024-04-04 : AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Madame la Maire après le vote du CFU, donne lecture de l'affectation des résultats 2023
Le CFU fait apparaître les résultats suivants :

- Un excédent de fonctionnement de l'exercice de : 10 117,43
- Un excédent reporté de : 13 060,17

Soit un excédent total de fonctionnement de 23 177,30

- Un déficit d'investissement de l'exercice : 4 248,26

Soit un besoin de financement de : 4 248,26

Le comité syndical DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2023 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : **EXCEDENT** : 23 177,30
- Affectation complémentaire en réserve (1068) : 4 248,26
- Résultat reporté en fonctionnement (OO2) : 18 929,04
- Résultat d'investissement reporté (OO1) **DEFICIT** : 4 248,26

Vote du comité syndical : adoption à l'unanimité des présents.

L'affectation des résultats est déclarée adoptée par Madame la Présidente.

Reçue en Préfecture le : 17/04/2024

5) DCS2024-04-05 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le comité syndical, après avoir entendu les propositions budgétaires établies par Madame la Présidente vote les propositions nouvelles du budget primitif 2023 comme suit :

- **Section de fonctionnement**
 - Dépenses : 271 594
 - Recettes : 271 594
- **Section d'investissement**
 - Dépenses : 39 949
 - Recettes : 39 949

Vote du comité syndical : adoption à l'unanimité.

Madame la Présidente le déclare donc adopté.

Reçue en Préfecture le : 17/04/2024

6) DCS2024-04-06 : FONGIBILITE DES CREDITS

La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour Mme la Présidente de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012), dans une limite fixée par le conseil syndical et ne pouvant excéder 7,5% des dépenses réelles. Mme la Présidente doit informer le conseil lors de la séance qui suit le virement.
Mme la Présidente propose d'instaurer ce principe à 7.5 %.

Vote du Comité syndical : adoption à l'unanimité des présents

Reçue en Préfecture le : 17/04/2024

7) DIVERS :

- Diagnostic des arbres dans la cour de l'école primaire de Poyanne

Un devis a été demandé pour faire le diagnostic des arbres. La commune prendra en charge cette dépense.

- Comportements des enfants :

Des élèves ont eu des comportements inacceptables et répréhensibles. Les parents des enfants concernés ont été convoqués par Mme Fabienne LABY-FAUTHOUX, Présidente, dans le courant du mois d'avril. Le soutien au personnel du SIVU RPI de Poyanne Laurède a été réitéré.

- Effectif prévisionnel par classe pour l'année 2024 – 2025 :

Petite section :	15	CP :	6	CM1 :	10
Moyenne section :	5	CE1 :	13	CM2 :	13
Grande section :	6	CE2 :	5		

Total école maternelle : 26 Total école élémentaire : 47

Effectif total : 73 enfants

On enregistre 13 départs et 15 arrivées.

Les présents regrettent la suppression de classe enregistrée pour la prochaine rentrée scolaire eu égard au nombre croissant à venir en école maternelle.